

**« LENTEMENT MAIS SÛREMENT,  
 LE SRI-LANKA SE HÂTE VERS UN NOUVEAU DÉPART »<sup>(1)</sup>**

**Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire  
 France – Sri Lanka à Colombo et à Trincomalee**

26 février au 3 mars 2017

Une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Sri Lanka, conduite par Mme Marie-Christine Blandin, présidente, et composée de M. Patrick Chaize, Vice-président, et de Mme Mireille Jouve, s'est rendue au Sri Lanka du 26 février au 3 mars 2017. Il s'agissait de la première visite du groupe créé en 2015.



Centré sur les questions de la réconciliation, des réformes institutionnelles et de l'environnement, le programme de la délégation a permis de s'entretenir au niveau national avec de nombreuses autorités : le Premier ministre, M. Ranil Wickremasinghe, le président du Parlement, M. Karu Jayasuriya, (qui a confirmé la relance de la mise en place du groupe d'amitié Sri Lanka-France), le leader de l'opposition parlementaire et dirigeant du principal parti tamoul, M. Rajavarthiam Sampanthan, le ministre de l'Intérieur (et du développement du Sud), M. Sagala Rathnayake, le ministre du Tourisme et des Affaires chrétiennes, M. John Amaratunga, le ministre du Dialogue pour la coexistence nationale, M. Mano Ganesan, le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Harsha Da Silva, ainsi que le chef de gouvernement de la province de l'Est, M. Nazim Zainulabdeen. À Trincomalee,

capitale de la province de l'Est, la délégation a eu des entretiens avec le gouverneur, M. Austin Fernando, avec le commandant de la base navale, le contre-amiral Travis Smith, et des associations engagées en faveur des droits de l'homme et de la réconciliation en milieu scolaire.

Sur les questions d'environnement et de développement, la délégation a eu des entretiens avec le député M. Athureliya Rathana, promoteur de l'interdiction du glyphosate, ainsi qu'avec le Professeur Mohan Munasinghe, ancien vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et avec M. Ranil Senanayake, chercheur et militant de la protection de l'environnement. La délégation a pu visiter les installations de potabilisation d'eau financées par l'Agence française du développement (AFD) au profit du *National Water Supply and Drainage Board*, entreprise d'État gérant les réseaux d'eau au niveau national dont elle a rencontré les responsables régionaux. Elle s'est également entretenue avec les responsables d'un programme de soutien aux communautés locales dans le domaine de l'éducation.



Entretien avec le président du Parlement, M. Karu Jayasuriya

Indépendante depuis 1948, Ceylan est devenue la République du Sri Lanka en 1972, année de la création des *Tamil New Tigers*, transformés en 1976 en mouvement de libération des Tigres tamouls, le *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE). L'histoire de la jeune République a été marquée par une succession de révoltes dégénérant en guerre civile et de coups d'État suivis de répressions. Les trois dernières décennies de guerre civile, qui ont opposé l'armée et le LTTE ont abouti en 2009 à l'éradication de ce dernier, proclamée par le président Mahinda Rajapakse. Depuis cette date, et jusqu'en 2015, le pays a connu une certaine dérive autoritaire qui s'est traduite par le renforcement considérable des pouvoirs présidentiels. L'élection présidentielle de 2015, qui a porté au pouvoir le président Maithripala Sirisena, s'est articulée autour de trois thèmes majeurs : la réconciliation, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance.

### **I. Des réformes freinées par le contexte politique**

Malgré des avancées indéniables, la réalisation des réformes promises est freinée par la complexité de la situation politique. Le gouvernement s'appuie sur une coalition inédite qui rassemble au sein d'une coalition les deux principaux partis, le *Sri Lanka Freedom Party* (SLFP) du président Sirisena et l'*United National Party* (UNP) du Premier ministre Ranil Wickremasinghe, majoritaire avec 106 députés sur 225. Au sein du SLFP, l'ancien président Rajapakse contrôle 46 des 95 sièges, constituant ainsi une opposition interne sur les principales questions en suspens, notamment les pouvoirs du président, le degré de décentralisation et la lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance (de nombreux responsables aux méthodes contestées sont restés en place).

Les prochaines élections législatives sont prévues en 2018. Cette situation a conduit le président Sirisena à renoncer à la nomination d'un gouvernement resserré au profit d'un gouvernement de plus de 100 ministres, soit près de la moitié des députés qui, dans un système westministérien, conservent leur mandat. C'est dans ce contexte complexe que le gouvernement doit relever des défis aussi considérables que la réconciliation, la réforme constitutionnelle avec le transfert de pouvoirs aux provinces et le développement économique après 30 années de guerre. En dépit d'une opposition constructive menée par le leader de l'opposition, M. Rajavaritham Sampanthan, la fenêtre d'opportunité pour mener à bien les réformes se rétrécit tandis que croît l'insatisfaction d'une partie de la population qui tarde à voir une amélioration concrète de sa situation.

## **A – La réconciliation**

### • *Les institutions de la réconciliation*

En 2015, lors des campagnes électorales comme devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève (résolution d'octobre 2015) ou à Bruxelles pour l'obtention du système des préférences généralisées (SPG) soumis à condition de respect des conventions en matière de droits de l'homme, le président Sirisena et le gouvernement se sont engagés à mettre en place quatre mécanismes de réconciliation : une commission pour la recherche de la vérité, une juridiction sur les crimes de guerre commis pendant et après le conflit, un bureau des personnes disparues et un bureau des réparations. Force est de constater qu'en dépit d'avancées certaines, la mise en œuvre de ces réformes prend du retard. Le gouvernement a d'ailleurs demandé, et obtenu, à Genève, en mars 2017, un délai supplémentaire de deux ans pour les mener à terme.

Lors des entretiens qu'elle a eus à Colombo et à Trincomalee, la délégation a pu entendre de nombreuses critiques concernant le manque de transparence du bureau des personnes disparues, les atermoiements de la révision de la loi anti-terrorisme, la lenteur du processus de restitution des terres et de mise en place d'une justice transitionnelle, avec ou sans apport de juges étrangers, ainsi que la situation des personnes déplacées. Ces mécontentements entraînent des troubles au Nord et à l'Est du pays auxquels s'ajoute la résurgence d'un fort sentiment nationaliste cinghalais emmené par des groupes bouddhistes et avivé par les soutiens de l'ancien président Rajapakse. Le gouvernement a lancé en janvier 2017 une « semaine d'intégration nationale et de réconciliation » qui vient compléter le dispositif mis en place mais dont le bilan demeure néanmoins mitigé.



La délégation avec le Premier ministre, M. Ranil Wickremasinghe

### • *La réforme de la Constitution*

L'assemblée élue en août 2015 s'est déclarée à l'unanimité assemblée constituante. Les travaux menés par ses six sous-comités

thématiques et son comité directeur devront déboucher sur un projet qui réponde à trois questions majeures avant l'adoption du projet de réforme par le Parlement à la majorité des deux tiers et sa soumission éventuelle, et encore controversée à référendum. La première est celle des pouvoirs du président qui s'étaient considérablement renforcés depuis les années 1990. Un premier pas majeur a été effectué par l'adoption du 19<sup>e</sup> amendement à la Constitution, qui amorce le démantèlement de la « présidence exécutive » : en réintroduisant la limitation à deux mandats et en réduisant sa durée à cinq ans ; en établissant un Conseil constitutionnel et des commissions indépendantes ; en reconnaissant le droit à l'information comme droit fondamental ; et enfin, en soulignant la nécessité de la réconciliation. Désormais encadrée, la « présidence exécutive » n'en demeure pas moins une réalité et le débat se porte sur son maintien ou sur sa suppression : les proches de l'ancien président sont hostiles à toute atteinte nouvelle au statut présidentiel tandis que d'autres prônent sa disparition en tant que symbole de la guerre et de l'autoritarisme.

La nouvelle Constitution devra également décider du degré d'autonomie des provinces et notamment de celles qui ont subi principalement la guerre, au Nord et à l'Est. La rébellion ayant reposé sur une revendication radicale d'indépendance, c'est le règlement de la question tamoul qui est en jeu. Le 13<sup>e</sup> amendement à la Constitution, voté en 1987, mais jamais appliqué dans les faits, permet théoriquement une large dévolution des exécutifs régionaux devant des assemblées provinciales élues. Une préférence pour un état unitaire et non fédéral semble se dessiner. Dans les faits, l'essentiel du pouvoir est exercé par les gouverneurs, les administrations locales et les puissantes sociétés publiques, comme celle chargée de l'irrigation et de la gestion de l'eau, le *Water Board*. La mise en pratique du 13<sup>e</sup> amendement constituerait un progrès majeur pour les provinces tamoules en matière de pouvoirs de police, de pouvoirs financiers et de réglementation foncière.

La place du bouddhisme consacrée dans les Constitutions de 1972 et 1978, comme prééminente, est le dernier des défis à relever dans un pays où il est dominant mais où les confessions musulmanes et chrétiennes, qui ont joué un rôle important dans la défaite du président Rajapakse, refusent toute mention discriminatoire.

Enfin, le Premier ministre, M. Ranil Wickremasinghe, a confirmé que la nouvelle Constitution pourrait prévoir la création d'un Sénat dans lequel siègeraient des

représentants des provinces (cinq par province) choisis parmi les conseillers régionaux et dont les pouvoirs seraient similaires à ceux de la Chambre des Lords, et en particulier aux lois relatives aux régions et à la réforme constitutionnelle.

## B – La gouvernance

Le développement économique du pays constitue, avec la démocratisation et la réconciliation, le troisième pilier des réformes entreprises depuis 2015. Axé sur l'investissement, il suppose le rétablissement d'une bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et contre la mauvaise gestion des affaires publiques. En dépit d'avancées très significatives, notamment en matière de libertés de la presse et d'expression, ce programme de réformes est freiné par la confusion des circuits de décision, l'inertie d'un gouvernement de 100 membres, tiraillé entre les tendances sociales du SLPF et l'orientation de l'UNP, et la persistance des pesanteurs administratives qui nuisent à la confiance des investisseurs tant nationaux (y compris de la diaspora) qu'internationaux dont l'attentisme est patent.

L'un des principaux obstacles à l'action du gouvernement est la situation dégradée des finances publiques (poids de la charge de la dette en particulier) qui réduit sa marge de manœuvre. La coordination des politiques économiques tout comme le renforcement du contrôle, notamment parlementaire, des finances publiques demandent à être développés. La France, comme la communauté internationale et les bailleurs de fonds, appuie les réformes engagées. Les projets de renforcement des moyens de l'administration en témoignent tout comme le ré-octroi au Sri-Lanka de l'accès au régime douanier préférentiel (SPG). De même, le FMI a lancé en juin 2016 un nouveau plan d'aide conditionné à des engagements de consolidation budgétaire et à l'adoption de réformes structurelles.

Le Sri Lanka a bénéficié néanmoins d'un taux de croissance moyen de 6,4 % au cours des cinq dernières années qui lui ouvre des perspectives encourageantes de développement des échanges et des investissements. La présence de la France reste encore très modeste avec un stock d'investissements directs de 20 millions d'euros et l'implantation d'une trentaine de groupes français. La délégation a pu constater les contrats significatifs remportés depuis 2016 en particulier dans le domaine de l'eau, et l'existence de nombreuses opportunités, notamment dans les domaines du tourisme, de l'agriculture de transformation, des infrastructures et des aménagements urbains, de la gestion des déchets, de la couverture numérique...

## II. Les défis environnementaux

La recherche de l'harmonie entre l'homme, la nature et l'ensemble du vivant est au cœur de la sagesse bouddhiste. À l'assemblée générale de l'ONU en 2016, le président Sirisena a affirmé son engagement en faveur du développement durable. Pour y parvenir, il a fait de la protection de l'environnement sa priorité, ainsi que du suivi de l'Accord de Paris.

Un défi sera de concilier le développement des infrastructures et la préservation de la richesse de la faune et de la flore, facteurs d'attractivité. Le problème des ruptures de continuité du passage des éléphants ou des baleines bleues a notamment été abordé lors des entretiens de la délégation.



La délégation avec le vénérable Athureliya Rathana Thero, député

Elle a rencontré le Professeur Mohan Munasinghe, ancien vice-président du GIEC, prix Nobel 2007, et président du *Munasinghe Institute for Development* (MIND), également correspondant du gouvernement pour la COP21, ainsi que le Dr Ranil Senanayake qui travaille sur la restauration des écosystèmes d'origine et sur la promotion de l'agriculture durable avec son organisation *Rainforest Rescue International* pour la conservation et la restauration de parcelles de forêt primaire, et la protection de la biodiversité. Il a contribué au développement, au Sri Lanka, du système de certification (*Forest Garden Products*) basé sur les indicateurs de biodiversité, qui est aujourd'hui reconnu dans plusieurs pays en Asie et Amérique.

Elle a pu également s'entretenir avec le Révérend Athureliya Rathana, membre du parti bouddhiste *Jatika Hela Urumaya* et député, qui s'est engagé dans la lutte contre les composés chimiques polluants et les pesticides. Il a obtenu l'interdiction du produit agrochimique glyphosate, contenu dans le pesticide *Roundup* de Monsanto. Avec son programme « Zéro toxine », il essaie d'encourager la production et l'utilisation de produits biologiques et une agriculture respectueuse des écosystèmes, et travaille avec le gouvernement pour réduire le prix des produits naturels.

La délégation a eu l'occasion de rencontrer la direction du *National Water Supply and Drainage Board* dans la province de l'Est, maître d'ouvrage de l'extension du réseau et d'augmentation de la production d'eau potable (maîtrise d'œuvre par la Société du Canal de Provence et Vinci) de l'agglomération de Trincomalee financée par l'AFD (11 millions d'euros) et la Réserve pays émergents (RPE) (12,5 millions d'euros) dans le cadre du programme multisectoriel de reconstruction post-tsunami. La délégation a pu visiter les différentes installations créées à ce titre.

\*

En dépit des difficultés politiques rencontrées, les avancées qu'a connu le Sri-Lanka depuis deux ans sont réelles et ont permis de consolider la paix en lançant une dynamique nouvelle tant en matière de libertés publiques, de réconciliation que de développement économique. Ces avancées doivent être soutenues par la communauté internationale, l'Europe et singulièrement la France. Le potentiel de coopération entre les deux pays est très important. Le groupe d'amitié France-Sri Lanka du Sénat souhaite œuvrer en ce sens en continuant à développer les relations parlementaires.

(1) Déclaration de M. Mangala Samaraweera, ministre des Affaires étrangères, Chatam House janvier 2017.

### Composition de la délégation



**Mme Marie-Christine BLANDIN**

Présidente du groupe  
Sénatrice du Nord  
(Écologiste)



**M. Patrick CHAIZE**

Vice-président du groupe  
Sénateur de l'Ain  
(Les Républicains)



**Mme Mireille JOUVE**

Membre du groupe  
Sénateur des Bouches-du-Rhône  
(RDSE-R)

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_550.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_550.html)